

Le régime parlementaire est il le fruit d'une théorisation ?

Par **Lema**, le **06/10/2013** à **15:10**

Bonjour,

Je suis en L1 de droit, et j'ai un gros problème .

Voilà ma dissert : " Le régime parlementaire est il le fruit d'une théorisation ? "

J'ai pleins d'infos et d'idées . Mais je ny arrive pas . Je ne peux pas faire un paragraphe sur le royaume unis , l'autre sur la france . Je bloque complètement .

Je ne sais pas si je devrais me focaliser sur le royaume unis ou pas .

J'ai besoin d'aide.

Par **gregor2**, le **06/10/2013** à **15:48**

Bonjour, avant de répondre je veux simplement rappeler que pour vous aider il nous faudrait des questions précises ou un plan.

Pour vous aider tout de même [smile3] vous pouvez voir la méthodologie (lien dans ma signature).

[citation]Je ne peux pas faire un paragraphe sur le royaume unis , l'autre sur la france
[/citation]

En effet ... :p mais vous verrez comment faire un plan dans le sujet sur la méthodologie.

[citation]" Le régime parlementaire est il le fruit d'une théorisation ? "[/citation]

"le fruit de" signifie un lien causal. Ce type de régime est-il né d'une théorisation (pour être "théorisé" il faut des faits à partir desquels on monte une théorie ...) ou de pratiques institutionnelles ?

en France ce régime à été largement théorisé à partir du modèle anglais, mais certaines pratiques institutionnelles n'ont elles pas tout de même modifié le parlementarisme ?

vous ne pouvez pas ignorer le parlementarisme anglais mais je pense qu'il faut se centrer sur

le parlementarisme français (le contenu de votre cours vous aidera à définir vos limites)

C'est une réponse rapide j'espère ne pas avoir dit de bêtise, on me reprendra sinon ;)

et bienvenue sur le forum, n'hésitez pas à vous présenter dans la catégorie correspondante et à rester parmi nous ;)

Par **Lema**, le **06/10/2013** à **15:54**

Merci pour la réponse !

Mes questions : Est ce que ca serait une bonne idée de comparer le régime français et anglais ?

Mon Plan serait d'expliquer le régime parlementaire d'un point de vue théorique, avec la mise en place de théorie et de texte . Et la seconde partie serait consacré la mise en place du fonctionnement du parlement .

Une nouvelle fois, je ne sais pas comment faire, pour évoquer le régime parlementaire français, et celui du royaume Unis .